

Stagiaires postdoctoraux – cheminement

ADMISSION POUR LES PROGRAMMES DE STAGES POSTDOCTORAUX

1 Demande d'admission en ligne

www.admission.umontreal.ca/admission/

Frais d'admission : 10,20 \$

Dépôt ou envoi de la demande : Faire une demande d'admission avant les dates indiquées plus bas.

- Hiver : 15 mars (16 mars au 30 avril)
- Été : 15 juillet (16 juillet au 30 août)
- Automne : 15 novembre (16 novembre au 31 décembre)

Dans le cas où la date de la demande d'admission à la FESP se trouve entre les périodes indiquées dans les parenthèses, la demande sera considérée pour le prochain trimestre.



2 Fournir les documents requis



3 Lettre d'admission



4 Compléter le dossier auprès de la FESP au début du stage

- L'inscription se fait auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP)
- Présenter les originaux de tous les documents requis à la FESP.

ÉTAPES IMPORTANTES À RESPECTER

Nouveaux stagiaires

- **Vérifier les conditions d'admissibilité avant le dépôt de la demande :**
www.fesp.umontreal.ca/stagiaire-postdoctoral/admission/
 - Être titulaire d'un doctorat (Ph. D.) depuis moins de cinq ans;
 - Être recommandé par un professeur (le responsable du stage) et le directeur de l'unité académique concernée (faculté, école, département, programme);
 - Être boursier ou être financé par le superviseur ou l'unité pour la durée du stage.
- **Remplir votre demande d'admission en ligne et choisir le programme de stage adéquat;**
- **Fournir les documents requis à la FESP :**
 - Pièces d'identité
 - Diplôme de doctorat
 - Curriculum Vitae
 - Formulaire d'acceptation du stagiaire par le superviseur et l'unité académique
www.fesp.umontreal.ca/fileadmin/fesp/documents/Stages_postdoctoraux/Formulaires/Formulaire_SPD_2.pdf
- **Faire une demande de permis de travail** (dans le cas des stagiaires internationaux) : www.cic.gc.ca
- **Activer votre UNIP** : cette activation est importante. Elle rend visible les stagiaires dans les systèmes informatiques de l'UdeM et par le fait même, les renseignements qui les concernent seront accessibles aux différents services : www.dgtic.umontreal.ca/profil_usager/profil_dgtic.html

Renouvellement

- **Vérifier les conditions d'admissibilité avant de renouveler la demande :**
www.fesp.umontreal.ca/stagiaire-postdoctoral/admission/
 - Être titulaire d'un doctorat (Ph. D.) depuis moins de cinq ans;
 - Être recommandé par le responsable actuel du stage et le directeur de l'unité académique concernée (faculté, école, département, programme);
 - Être boursier ou être financé par le superviseur ou l'unité pour la durée du stage.
- **Remplir votre demande d'admission en ligne**
- **Renouveler le permis de travail** s'il y a lieu.

ASSURANCE MÉDICALE

Stagiaires internationaux

Avant d'obtenir la carte de la Régie d'assurance maladie du Québec, il est fortement recommandé de souscrire une assurance médicale de base pour les trois premiers mois du séjour.

- Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ) : www.ramq.gouv.qc.ca

SOUTIEN FINANCIER

Les stagiaires postdoctoraux peuvent être financés directement par leur superviseur de stage ou par un organisme externe. Voir la rubrique « Financement » du site Web de la FESP :

www.fesp.umontreal.ca/ce-quel-faut-savoir/financement/

DISPOSITIONS FISCALES AU QUÉBEC ET AU CANADA

Les stagiaires postdoctoraux internationaux, dans les domaines des sciences pures et appliquées peuvent être éligibles à une exemption d'impôt provincial. Pour vérifier les conditions d'éligibilité, vous devez consulter le site Web du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/programmes-de-soutien-financier/programme-d'exemption-d'impôt-pour-les-stagiaires-postdoctoraux-venant-de-letranger/

N.B : la demande d'exemption doit être soumise chaque année durant votre stage.

Renseignements sur les dispositions fiscales:

www.fesp.umontreal.ca/stagiaire-postdoctoral/dispositions-fiscales/

RÈGLEMENTS DE LA FESP ET DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

- La Politique sur le statut des stagiaires postdoctoraux de l'UdeM www.fesp.umontreal.ca/fileadmin/fesp/documents/PDF/PolitiqueSPDmai2015.pdf définit les règles des stages et du statut des stagiaires.
- Les politiques de l'Université de Montréal sur la propriété intellectuelle et sur la probité intellectuelle en recherche encadrent la recherche à l'UdeM : www.secretariatgeneral.umontreal.ca/

SERVICES

Les stagiaires postdoctoraux :

- bénéficient des avantages accordés par la Direction des bibliothèques et les Technologies de l'information (TI), aux professeurs et aux étudiants de 3^e cycle;
- obtiennent une carte d'identité de l'UdeM.

SOUTIEN À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

- Séminaires d'insertion professionnelle
- École d'été doctorale et postdoctorale
<http://saisonsfesp.umontreal.ca/programme-d'activites/les-activites/>

AIDE-MÉMOIRE

Guide à l'intention des stagiaires postdoctoraux. pour connaître les démarches à suivre à l'UdeM

http://fesp.umontreal.ca/fileadmin/fesp/documents/PDF/GuideStagiairePostdoctoral_Fra.pdf

RENSEIGNEMENTS :

Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP)

Sur le Web : www.fesp.umontreal.ca

Sur place : 2910, boul. Édouard-Montpetit, Montréal (QC) H3T 1J7

Par courriel : stagiairespostdoc@umontreal.ca

Par téléphone : 514 343-7125